

Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 : des « élections pas comme les autres » ?

L'OPPOSITION burkinabè n'en finit pas d'effectuer sa descente aux enfers. Après une montée en puissance sous la période transitoire dans l'euphorie du processus démocratique, elle s'est fourvoyée dans un boycott de l'élection présidentielle de décembre 1991 (1). Depuis lors, elle n'a cessé de connaître un processus d'involution après ses échecs cuisants aux élections législatives de 1992 (2) et municipales de 1995 (3), qu'elle impute aux fraudes massives qui seraient pratiquées par le pouvoir en place. L'opposition, qui avait fait de la transparence et de l'honnêteté du scrutin du 11 mai 1997 son cheval de bataille, avait juré que cette fois-ci on ne l'y prendrait pas. Qui plus est, les résistances de la société civile face à la persistance des réflexes autoritaires, les frustrations de certaines couches de la population corrélatives à l'embonpoint de certains dignitaires du régime, ainsi que la grève des étudiants début 1997, avaient fait renaître l'espoir dans les rangs de l'opposition, et apporté de l'eau au moulin de ceux qui pronostiquaient pour elle, au pire, une défaite honorable. Il n'en a rien été.

Déjouant ces pronostics, le parti présidentiel, le CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès) a remporté la quasi-totalité des sièges en compétition : un score digne des partis monopolistiques. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la signification réelle des élections législatives du 11 mai 1997. Sont-elles des « élections

(1) L'opposition, qui avait en effet de réelles chances de mettre en difficulté le président Compaoré, a été poussée au boycott par une partie de ses membres, dont notamment Hermann Yaméogo, fils du premier président de la Haute-Volta. Celui-ci se ralliera par la suite au président Compaoré en 1992... pour rompre avec fracas avec la majorité présidentielle cinq

ans plus tard après la débâcle de son parti aux élections législatives du 11 mai 1997.

(2) Voir R. Otayek, « Burkina Faso : les raisons d'une victoire », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 31 juillet 1992.

(3) Voir A. Loada et R. Otayek, « Les élections municipales du 12 février 1995 au Burkina Faso », *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, pp. 135-142.

pas comme les autres » ? Rien n'est moins sûr, même si elles se sont soldées par une victoire attendue mais encombrante du parti présidentiel, en raison de son ampleur et même si elles se sont révélées ambivalentes dans leur signification politique.

Une victoire électorale embarrassante par son ampleur

Tout au long de la période préélectorale, le CDP s'est attelé à déployer une machine électorale dont les résultats semblent avoir dépassé les espérances des vainqueurs, au point de les embarrasser.

L'ampleur de la victoire : le déploiement de la machine électorale du CDP

A l'instar des élections législatives de 1992, celles de 1997 se sont soldées par un raz de marée en faveur du parti présidentiel, le CDP, qui a remporté 101 des 111 sièges en jeu avec seulement 68,61 % des suffrages exprimés. Le PDP (Parti pour le développement et le progrès) se place en seconde position avec six députés et 10,11 % des voix, suivi de l'ADF (Alliance pour la démocratie et la fédération) avec deux députés et 7,4 % des voix, et du RDA (Rassemblement démocratique africain) avec également deux députés mais 6,44 % des voix. Même dans les régions considérées comme leurs fiefs, les partis d'opposition sont battus à plate couture. Ainsi, dans le Boulkiemdé, le CDP, conduit par l'actuelle présidente du Conseil économique et social, Juliette Bonkougou née Yaméogo, prend une revanche éclatante en remportant quatre sièges avec 63,35 % des suffrages exprimés, ne laissant qu'un seul siège – celui d'Hermann Yaméogo – et 24,46 % des suffrages exprimés à l'ADF qui, en 1992, s'était adjugé trois des quatre sièges alors en jeu. De même au Yatenga, le RDA, qui avait fait jeu égal en 1992 avec le parti présidentiel, doit, cette fois-ci, se contenter d'un seul siège – celui de Gérard Kango Ouédraogo – avec 24,26 % des voix, les quatre autres sièges étant remportés par le CDP avec 67,53 % des voix, à la grande satisfaction de Salif Diallo, adversaire juré du vieux « Duc du Yatenga ». Au Nayala où deux sièges étaient en jeu, le professeur Ki-Zerbo, leader du PDP, sauve son siège de justesse. Son parti obtient 40 % des suffrages exprimés, mais enregistre un net recul devant le CDP qui obtient 60 % des voix.

Trois facteurs essentiels nous paraissent à l'origine de cette victoire attendue du CDP : l'organisation du parti, ses ressources humaines et matérielles et sa capacité d'innovation. Ainsi, le parti présidentiel va déployer une machine électorale de nature à lamener une opposition affaiblie notamment par ses divisions internes. Le

coup d'envoi est en fait donné début 1996. Déjà renforcé par les ralliements de plusieurs militants de l'opposition, le parti présidentiel, l'ex-ODP-MT (Organisation pour la démocratie populaire-Mouvement du travail) va, à la surprise générale, fusionner le 5 février 1996 avec une douzaine de formations politiques pour créer le CDP sur la base d'une nouvelle idéologie commune : la social-démocratie. Paradoxe, l'ADF, plutôt que de « se faire harakiri » au sein de la majorité présidentielle à laquelle elle appartenait, va fusionner avec une dizaine de formations politiques le 7 février 1996. Elle va même esquisser un rapprochement avec le RDA qui n'a jamais fait mystère de son appartenance à l'opposition (4). La principale composante de l'opposition, le PDP, va alors tenter une réplique. Elle absorbe quatre formations politiques le 23 février 1996, tout en réaffirmant son option pour le socialisme démocratique, critiquant au passage les tentatives du parti présidentiel naguère marxisant, de se positionner dans le camp de la social-démocratie.

Tous ces regroupements sont dans l'ensemble salués par la classe politique, qui se félicite de ce qu'elle considère comme une simplification du système partidaire. En réalité, celui-ci est resté invariable. Outre que le rapport de force entre le parti majoritaire ultra dominant et les partis de l'opposition n'a guère évolué, le multipartisme est demeuré intégral, puisque ce ne sont pas moins de treize formations politiques qui ont pris part au scrutin du 11 mai 1997 sur la cinquantaine officiellement reconnue.

Alors que la plupart de ces formations politiques se contente d'une implantation essentiellement urbaine, notamment dans la capitale, le parti présidentiel, lui, a opéré un véritable quadrillage politico-administratif du territoire, en s'appuyant sur les anciennes structures populaires instituées par l'ancien pouvoir révolutionnaire dans les provinces, départements, communes et villages du Burkina, en vue d'assurer l'encadrement politique et idéologique des populations. Dans le contexte actuel du multipartisme, le CDP remplit incontestablement une fonction d'intégration nationale, qui s'apparente à celle des anciens partis uniques africains. C'est d'ailleurs le seul parti qui s'est présenté dans les 45 provinces du pays (5).

A ce maillage politico-administratif s'ajoute la qualité de ses ressources humaines. Le CDP rassemble en effet l'essentiel des élites administratives, économiques et sociales du pays, notamment les plus jeunes, propulsés sur la scène politique à la suite de la rotation des élites qui s'est produite à la faveur de la révolution

(4) Le projet de fusion entre les deux partis n'aboutira qu'en novembre 1997 après leur débâcle aux législatives de 1997.

(5) Contre 35 circonscriptions électorales pour le PDP, 33 pour l'ADF et 25 pour le RDA.

d'août 1983. A l'inverse, les deux principales formations de l'opposition (PDP et RDA) ont dû faire face à de nombreuses défections de leurs militants, attirés par d'alléchantes perspectives de rétribution politique par le parti présidentiel (6). De plus, leurs personnels dirigeants sont dominés surtout par des sexagénaires issus de l'ancienne classe politique voltaïque et incapables de présenter un front uni face au pouvoir. Le jugement de Ram Ouédraogo, le leader du parti écologiste, les « Verts du Burkina », est sévère, qui stigmatise les errements d'une opposition « *qui ne sait pas ce qu'elle veut et qui semble esquisser des pas de cha-cha, un pas en avant, un pas en arrière ; une opposition qui tourne en rond et qui ne croit pas en elle-même* » (7). A ses déficiences organisationnelles s'ajoute en outre son impécuniosité.

Au contraire, le CDP, grâce à sa mainmise sur l'appareil d'État, n'a aucun mal à extraire les ressources nécessaires à sa campagne électorale et à exercer son emprise sur le processus électoral. Ainsi, beaucoup de fonctionnaires territoriaux se sont illustrés par leur zèle, multipliant les obstructions aux activités militantes des partis d'opposition dans certaines circonscriptions électorales. Conscient des attentes alimentaires de l'électorat, le CDP va procéder à des distributions clientélistes de ressources (argent, produits alimentaires, pagnes, tee-shirts, gadgets, etc.). Certains candidats du CDP, à même d'influencer l'allocation spatiale des investissements de l'État ou disposant à tout le moins d'informations sur les projets d'investissements, vont s'en approprier la paternité ou le mérite, à grand renfort de publicité. Il n'est guère surprenant d'ailleurs que le nombre d'inaugurations ou de démarrages de travaux publics ait connu un accroissement spectaculaire à la veille des élections (8).

Le CDP va également se distinguer par sa capacité d'innovation en recourant à un mode démocratique de sélection des candidats aux élections en vogue aux États-Unis, les primaires. Pour le secrétaire général du CDP, Simon Compaoré, il s'agit de « *faire preuve [d'une] ferme conviction en la démocratie en laissant la base désigner les candidats du parti et pas le sommet* » (9). En réalité, le choix de ce mode de sélection s'explique davantage par le trop-plein de participation auquel était confronté le CDP. *A priori*, les

(6) A noter d'ailleurs que le PDP est issu d'une scission qui s'est produite au sein de l'ancienne CNPP (Convention nationale des patriotes progressistes) qui a rejoint en février 1996 la mouvance présidentielle.

(7) Cité par *Le Journal du Soir*, 3 mars 1997.

(8) Ainsi, le ministre d'État, ministre chargé de l'Eau, secrétaire général adjoint

du CDP, va donner le coup d'envoi des travaux de construction de 210 forages dans la province du Nayala considérée comme le fief de Ki-Zerbo, leader du PDP, et inaugurer une cité construite et financée par la Caisse nationale de sécurité sociale à Ouahigouya, chef-lieu de la province du Yatenga, où il croise le fer avec le leader du RDA, Gérard Kango Ouédraogo.

(9) Voir *Le Pays*, 28 février 1997.

primaires permettaient non seulement de gérer de façon plus démocratique et impartiale les demandes exponentielles de candidatures, alimentées par le gigantisme du parti et une plus grande désirabilité des postes de députés (10), mais également de mieux dériver les inévitables frustrations qui en résultent. Dans les faits, le jeu n'a pas toujours été démocratique ou sincère dans certaines circonscriptions électorales (11). Ce n'est d'ailleurs pas fortuit si le discours officiel du CDP use de circonlocutions pour désigner la technique des primaires. C'est que l'état-major du parti n'entendait nullement se dépouiller de son pouvoir de sélection et de légitimation au profit de sa base, se réservant le droit d'apprécier si les candidats désignés « *ont le mérite de représenter le parti* » (12), et de modifier l'ordre des candidats sur la liste (13).

En fait, à travers les primaires se sont affrontées les deux grandes factions du CDP : celle de Simon Compaoré (maire de la capitale, secrétaire général du parti et cousin du président Compaoré) et de Salif Diallo (ministre d'État et secrétaire général adjoint du parti), deux proches du chef de l'État, d'une part, et celle de l'ancien Premier ministre, Roch Marc Christian Kaboré, considéré comme le rival potentiel le plus sérieux du président Compaoré. Celui à qui l'on prête des ambitions présidentielles n'a cessé de connaître une véritable descente aux enfers depuis son limogeage en février 1996. Candidat à la « tête de liste » CDP dans la province du Kadiogo, la plus grande circonscription électorale du pays avec onze sièges en jeu, il sera évincé par le tout-puissant maire de Ouagadougou (14), à la suite de discrètes et fermes pressions exercées par les notables proches du chef de l'État, pour n'y figurer qu'en tant que simple candidat. Pour lui permettre de sauver la face, la liste des candidats sera présentée par ordre alphabétique ! L'enjeu de cette bataille du Kadiogo revêtait une importance stratégique. Ses adversaires soupçonnent en effet l'ancien Premier ministre d'avoir cherché à noyauter le futur groupe parlementaire CDP en

(10) Cette appréciation des postes de députés par rapport à la législature passée peut s'expliquer par le fait que l'institution parlementaire a acquis plus de prestige et de légitimité.

(11) Dans chaque province, le collège électoral était composé des membres du bureau politique national du parti ressortissants de la province, du bureau de la section provinciale du parti, des bureaux des sous-sections départementales, des maires CDP, des délégués des communautés de base des secteurs communaux et de personnes ressources. On a là une base électorale à géométrie variable susceptible de manipulations. Si certains candidats, notamment les députés sortants, n'ont pu

passer l'épreuve des primaires avec succès pour n'avoir pas répondu aux attentes de leurs électeurs, d'autres ont été victimes des manipulations et des pressions exercées par de puissants notables locaux qui défendaient leurs propres candidats.

(12) *Le Pays*, 28 février 1997.

(13) Le parti ne s'est ainsi pas privé de « redresser » par exemple les résultats de la province du Houet (Bobo-Dioulasso) pour prendre en compte l'important électoral *moaga* (sing. de *mossi*).

(14) Rappelons que l'ancien Premier ministre alors en fonction avait essuyé un échec lors des municipales de février 1995 dans sa tentative de contrôler la mairie.

se positionnant comme le leader de la majorité sortante dans la bataille électorale, en vue de se hisser à la présidence de l'Assemblée nationale, se rapprochant ainsi dangereusement du chef de l'État en tant que deuxième personnage de l'État et appelé à lui succéder en cas de vacance du pouvoir (article 43 de la Constitution) ! Il n'est donc pas surprenant qu'il ait braqué contre lui tous les fidèles du chef de l'État, montés au créneau pour dresser autour de lui un cordon sanitaire.

Mais les résultats les plus spectaculaires des primaires ont été d'avoir écarté certains politiciens que l'on croyait bien assis dans leurs circonscriptions électorales. C'est le cas de plusieurs anciens ministres (il est vrai qu'aucun des seize candidats ministres CDP (15) en exercice n'a été battu, ni aux primaires ni aux législatives) et de la grande majorité des députés sortants (les trois quarts environ), ce qui traduit bien l'ampleur du renouvellement de la classe politique burkinabè. Parmi ces candidats malheureux figurent le chef de Dori – ce qui dénote un certain affaiblissement de sa légitimité traditionnelle –, et la députée la plus médiatique, la présidente de l'Association des femmes élues du Burkina. D'une manière générale, les femmes ont été les laissées pour compte dans la désignation des candidats. Seulement seize d'entre elles figurent dans les listes CDP en tant que candidates titulaires, contre douze à l'ADF, neuf au PDP et sept au RDA (16).

Conscient des risques de fracture interne post-primaires dus à l'âpreté des luttes factionnelles et à la pléthore des candidatures (17), la direction du CDP va s'atteler à recoller les morceaux dont certains ont été recueillis par l'ADF. Celle-ci n'a pas hésité

(15) On peut s'interroger sur les motivations qui ont poussé le Premier ministre (qui a conduit la liste CDP au Sanmatenga où il a croisé le fer avec son oncle, le *dima* du Boussouma, l'un des rares chefs traditionnels à militer dans les rangs de l'opposition) et près de la moitié de son gouvernement à se présenter aux législatives de 1997. Dans un pays où la nomination des ministres obéit entre autres à des équilibres « géopolitiques », il s'agit, pour le CDP, de maximaliser ses chances de succès en présentant comme candidats, des ministres qui ont une certaine assise régionale ; sachant que les régions qui ont accès à l'État grâce à ces ministres choisiront de les légitimer afin de conserver leur accès à l'État. Dans le même sens, cela permet aux ministres de conforter leurs positions de leaders dans leurs régions d'origine, de justifier ou conforter ainsi leurs portefeuilles ministériels ou de ménager leurs arrières en cas d'éviction du

gouvernement. Un tel calcul est également effectué par des hauts fonctionnaires burkinabè qui occupent des positions stratégiques dans les administrations et entreprises publiques.

(16) Sur les 569 candidats aux législatives, environ 14 % seulement sont des femmes (80). Cette discrimination à l'égard des femmes a entraîné de vives critiques de la part de certaines d'entre elles. Ainsi, Monique Ilboudo, professeur de droit, va dénoncer l'occultation du problème de la participation des femmes aux élections et réclamer un débat public sur la question, devant déboucher, selon elle, sur des « actes politiques innovateurs » susceptibles d'accroître la participation des femmes à l'Assemblée nationale. Voir *L'Observateur-Paalga*, 18 février 1997.

(17) On a ainsi enregistré au CDP lors des primaires, 781 candidats pour 222 postes de titulaires et de suppléants.

en effet à octroyer des places de choix aux transfuges du CDP (18) dans ses listes de candidatures, malgré les menaces à peine voilées de certains dirigeants du CDP.

Au total, le recours aux primaires s'est avéré fort payant pour le parti présidentiel, puisque cette technique a permis non seulement de sélectionner en général les candidats les plus représentatifs et donc de maximaliser les chances de gains de ce parti aux élections législatives, mais également de donner des leçons de démocratie aux partis d'opposition. Ceux-ci ne vont d'ailleurs pas tarder à lui emboîter le pas, en conférant une plus grande autonomie à leurs bases respectives dans la désignation de leurs candidats. Cette capacité d'innovation politique du CDP contraste avec l'immobilisme qui frappe l'opposition burkinabè, au point même de désoler certains dirigeants du CDP !

L'embaras des vainqueurs

Les résultats provisoires publiés par la Commission nationale d'organisation des élections ont été accueillis dans le calme, mais ils ont suscité des réactions fort contrastées. Dans les rangs des partis d'opposition, c'est le désarroi, le leader du PDP, Joseph Ki-Zerbo, allant jusqu'à parler de « catastrophe nationale » ou de « gâchis », qui « s'explique moins par les inévitables fraudes que par l'incapacité du pouvoir à promouvoir une véritable culture démocratique » (19). Plusieurs dirigeants de l'opposition vont néanmoins demander, sans succès, l'annulation pure et simple des résultats du scrutin. Forcés de boire le calice jusqu'à la lie, certains seront tentés alors par l'idée d'un boycott de la nouvelle Assemblée nationale en guise de protestation, hypothèse corroborée par les absences répétées de deux ténors de l'opposition, Joseph Ki-Zerbo et Gérard Kango Ouédraogo. Mais au grand soulagement du pouvoir, l'opposition et ses dix députés vont accepter finalement le verdict des urnes. Toutefois, dans un dernier sursaut d'orgueil, les deux leaders sexagénaires vont tirer définitivement leur révérence en cédant leur place de députés à leurs suppléants.

Au sein même du CDP, des voix discordantes se sont fait entendre. Certains vont fêter bruyamment leur victoire et se gausser des menaces de boycott de l'opposition : « Avec ou sans l'opposition,

(18) Mais redoutant un retournement de ces derniers une fois élus sur les listes ADF, le parti d'Hermann Yaméogo leur aurait fait signer individuellement une reconnaissance de dette par laquelle chacun s'engage « s'il est élu au titre de l'ADF à ne pas démissionner de ce parti pour maintenir sa bonne cohésion ». Et s'il doit « en dépit de cet engagement le faire, et

faire perdre ainsi un siège à l'ADF, [il] s'engage à dédommager ce parti à hauteur de cinq millions de francs CFA, pour le préjudice subi, sur [son] salaire (...) et sur tous [ses] revenus ». Voir *Le Journal du Jeudi*, 10 au 16 avril 1997.

(19) Cité par *Jeune Afrique*, n° 1903, 25 juin au 1^{er} juillet 1997, p. 29.

l'Assemblée nationale va fonctionner, car le GDP va se donner tous les moyens pour qu'elle fonctionne », déclare par exemple le secrétaire général du CDP, Simon Compaoré (20). Assurément, certains démocrates burkinabè s'accrochent fort bien du monolithisme de l'Assemblée. Ainsi en est-il du directeur de campagne du CDP qui, presque nostalgique de l'ère des partis uniques, déclare, le jour du scrutin, s'être battu pour remporter les 111 sièges en compétition !

D'autres dirigeants du CDP semblent cependant plus attachés au principe du pluralisme. Ainsi, le secrétaire général adjoint du CDP, Salif Diallo, avoue que « *d'un point de vue externe, c'est assez gênant pour une démocratie* », mais rejette la responsabilité de la situation sur les partis d'opposition dont il stigmatise l'inorganisation et la désunion (21). C'est aussi dans ce sens que va abonder le président du Faso dans une conférence de presse, qui mettra en relief la part relativement importante des partis d'opposition dans les suffrages exprimés et regrettera leur sous-représentation en termes de sièges (dix sièges pour environ 31,39 % des suffrages exprimés) du fait de leur désunion. N'avait-il pas publiquement déclaré au sortir des urnes avoir voté pour le parti le plus faible ? Cette attitude singulière de la part du premier des responsables CDP s'explique, d'une part, par la certitude de remporter une large victoire et, d'autre part, par la crainte que celle-ci ne débouche sur une majorité encombrante pour lui. C'est que le Burkina Faso, dont les dépenses d'investissements sont financées à 90 % par les bailleurs de fonds étrangers, est très soucieux de son image extérieure – surfaite –, d'une démocratie stable et exemplaire dans la sous-région. Dans un contexte international de « conditionnalité démocratique », les résultats des élections législatives du 11 mai 1997 constituent incontestablement pour les chantres locaux de la bonne gouvernance (22) et de la « diplomatie du développement » (23), une pierre dans le jardin de la démocratie burkinabè.

On comprend dès lors pourquoi le régime s'achemine vers la définition d'un statut de l'opposition parlementaire, réclamée à cor et à cri par certains partis d'opposition, et préconisée par certaines instances internationales telle l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui a organisé un colloque inter-

(20) *Le Journal du Soir*, 4 juin 1997, p. 3.

(21) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 23 mai 1997, p. 1091.

(22) Rappelons que le 19^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de France et d'Afrique s'est tenu à Ouagadougou début décembre 1996 sur le thème « Bonne gouvernance et développement », à l'initiative du président du Faso.

(23) Définie par les autorités comme une diplomatie qui se veut plus dynamique et plus « agressive » vis-à-vis de tous les partenaires dans le contexte de mondialisation des économies, et devant contribuer davantage au développement économique et social du Burkina.

national sur ce thème en novembre 1997 à Lomé. Pour le professeur Ki-Zerbo, le pouvoir doit « *accorder à l'opposition un véritable statut, définir avec précision son rôle et sa place. Or la faiblesse de notre représentation parlementaire nous rend quasi invisibles et inaudibles...* » (24).

En réalité le problème de la définition d'un statut de l'opposition constitue, au Burkina Faso, un thème récurrent du débat politique (25). Il figurait déjà en 1996 dans le rapport de la Commission de concertation des partis politiques. Au sein de la Commission, les représentants de l'opposition défendaient naturellement l'idée d'un statut de l'opposition, jugé inopportun par ceux de la majorité. Ces derniers préconisaient au contraire l'élaboration d'un statut des partis politiques qui définirait leurs droits et devoirs, arguant de la prise en compte selon eux des préoccupations de l'opposition dans les pratiques démocratiques burkinabè, et de la difficulté de définir l'opposition, en raison notamment de son hétérogénéité, du positionnement ambigu et des volte-face de certains de ses leaders et formations politiques. Dans le même sens, le rapport de la Commission, tout en reconnaissant la nécessité d'un code de bonne conduite des partis politiques, jugeait sa formalisation inopportune. Il n'est donc pas surprenant que ces résultats mi-figue mi-raisin se soient soldés par des non-décisions.

Aujourd'hui, avec le quasi-démantèlement de l'opposition parlementaire, la définition d'un statut de l'opposition semble rencontrer désormais un écho favorable auprès de certains tenants du pouvoir, visiblement préoccupés par l'image extérieure du régime de la IV^e République burkinabè (26). Déjà le groupe parlementaire CDP a donné le ton, en acceptant d'abaisser de huit à quatre (27), le nombre de députés nécessaire à la constitution d'un groupe parlementaire, ce qui a permis la création d'un deuxième groupe parlementaire, celui du PDP, composé de six députés, à côté de celui du CDP composé, lui, de 101 députés. Un troisième groupe parlementaire aurait pu être constitué pour les quatre députés restants, ceux de l'ADF et du RDA, si l'un d'entre eux n'avait fait défection pour protester contre la fusion entre ces deux formations politiques. La mise sur agenda gouvernemental d'un statut de l'opposition parlementaire est d'autant plus utile au pouvoir en place que ce dernier a appris à ses dépens que le démantèlement de l'oppo-

(24) Cité par *Jeune Afrique*, n° 1903, du 25 juin au 1^{er} juillet 1997, p. 29.

(25) Sur l'expérience des grandes démocraties européennes, voir S. Giuls, *Le statut de l'opposition en Europe* (Notes et études documentaires), Paris, La Documentation française, 1980.

(26) Ainsi, *Le Journal du Soir*, de tendance « centriste », mais plutôt proche du

pouvoir, va se lancer, trois semaines après la publication des résultats des élections législatives, dans un vibrant plaidoyer pour l'octroi d'un statut à l'opposition, sous la plume de Mahamoudou Boly.

(27) Article 29 alinéa 4 de la résolution n° 003/97/AN du 25 juin 1997 portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

sition parlementaire risquait de transférer la fonction d'opposition à certaines forces de la société civile, moins contrôlées et moins institutionnalisées, et plus dangereuses pour sa stabilité. Le premier coup de semonce est venu des syndicats, notamment du Syndicat des travailleurs de la santé humaine et animale dont la grève en juillet 1997 (deux mois après les élections législatives) a mis à mal l'autorité du gouvernement et de la Cour suprême (28). On comprend dès lors pourquoi le CDP accuse le mouvement syndical d'être devenu le cheval de Troie des partis d'opposition.

Si en définitive le débat sur l'élaboration d'un statut de l'opposition se conclut par des décisions concrètes en la matière, le démantèlement de l'opposition parlementaire aura, paradoxalement, contribué à consolider le processus démocratique au Burkina Faso. Ce qui traduit bien l'ambivalence de la signification politique des résultats des élections législatives du 11 mai 1997.

Une élection ambivalente dans sa signification

Ces élections ont constitué un test important pour le processus démocratique en cours et pour le régime du président Compaoré. Pour certains, elles ont sonné le glas de l'opposition, voire même du processus démocratique, en légitimant l'existence d'un parti unique de fait, au service d'un pouvoir à vie, dont les bases constitutionnelles ont été posées à travers la révision de l'article 37 de la Constitution. En réalité, les élections législatives du 11 mai 1997 doivent être appréhendées à la fois comme le signe d'un certain enracinement du processus démocratique en cours, en dépit des imperfections qui l'entachent, et comme le signe de la grande stabilité du régime du président Compaoré.

La routinisation des procédures électorales

Au Burkina Faso, et pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle de ce pays, s'est produit le 11 mai 1997, un événement inédit à la suite d'élections législatives pluralistes : une législature a atteint son terme sans avoir été interrompue de façon irrégulière. Cela témoigne d'un certain enracinement du processus démocratique en cours. La légitimité du régime démocratique s'est d'autant plus renforcée que le taux de participation des électeurs aux législatives de 1997 a connu un accroissement non négligeable, passant

(28) Le gouvernement, qui avait déclaré illégale la grève projetée par le syndicat en raison de sa forme (grève des gardes), avait obtenu de la Cour suprême un

avis consultatif à l'appui de sa décision. C'était sans compter avec la détermination du syndicat.

à 44,07 % contre 34 % en 1992. Au début même de l'année 1997, une enquête par sondage que nous avons dirigée avait mis en relief la préférence relative de la population de la capitale Ouagadougou pour le régime démocratique, même si moins de la moitié des personnes interrogées s'estimait satisfait de son fonctionnement actuel (29).

La consultation électorale de 1997, la cinquième en six ans (30), a ainsi permis une routinisation des procédures et institutions électorales, sous-tendue par une recherche du consensus quant aux principes et règles du jeu électoral, en dépit d'un accouchement difficile. En effet, compte tenu de l'importance des enjeux, majorité et opposition ont été constamment à couteaux tirés, l'une cherchant à assurer sa pérennité au pouvoir, l'autre, des conditions plus favorables à l'alternance. Les premières empoignades ont commencé en avril 1996 avec l'adoption d'une loi portant création de quinze nouvelles provinces portant le nombre de ces circonscriptions à la fois administratives et électorales à 45. Malgré les dénégations et les justifications du ministre chargé de l'Administration territoriale qui invoquait des nécessités d'ordre stratégique ou tenant à la rationalité bureaucratique (affirmer la présence de l'État dans les régions frontalières, rapprocher l'administration des administrés, déclencher une dynamique de développement local, etc.), les partis d'opposition n'ont pu s'empêcher de crier aux visées électoralistes. Leurs craintes étaient d'autant plus fondées que les provinces considérées comme leurs fiefs électoraux ont été rognées, pour donner naissance à de nouvelles provinces (31), cependant que certains leaders de la majorité voyaient leurs assises provinciales confortées par un effeuillage administratif (32). En fait, la rationalité d'ordre bureaucratique affichée par le gouvernement et les intentions électoralistes que lui prête l'opposition ne sont pas nécessairement contradictoires.

L'improbabilité de l'alternance démocratique

En effet, en débouchant sur la mise en place d'une seconde

(29) Le régime démocratique est en effet plébiscité par les personnes interrogées (60 %) au détriment du régime révolutionnaire (17,5 %), et surtout au détriment du régime militaire (7,5 %). Toutefois, une majorité toute relative est satisfaite du fonctionnement actuel de la démocratie au Burkina (44 % contre 33 %).

(30) Après le référendum constitutionnel de juin 1991, les élections présidentielle de décembre 1991, législatives de mai 1992, municipales de février 1995.

(31) C'est le cas du Yatenga – où se présentait Gérard Kango Ouédraogo, leader du RDA –, qui a été divisé pour donner naissance à deux nouvelles provinces, le Lorum et le Zondoma ; ou du Sourou qui a donné naissance à une nouvelle province, le Nayala où se présentait Joseph Ki-Zerbo, leader du PDP.

(32) Cas de l'ancien et du nouveau président de l'Assemblée nationale, le premier dans la province de Balé, et le second dans la province de la Léraba.

législature sous l'actuelle IV^e République, les élections législatives du 11 mai 1997 n'ont pas seulement attesté de l'enracinement du processus démocratique au Burkina Faso. Elles ont, paradoxalement, montré aussi les limites de ce processus, en confirmant l'improbabilité de l'alternance démocratique, que ce soit dans sa variante absolue, relative ou médiatisée, même dans l'hypothèse d'élections transparentes et honnêtes (33). En raison essentiellement de la déliquescence de l'opposition institutionnelle burkinabè, le président Compaoré et son parti ont en effet de fortes chances d'exercer durablement un pouvoir hégémonique. Quand bien même le fait générateur d'un tel pouvoir serait des élections concurrentielles, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas sans risques pour la légitimité de la IV^e République burkinabè.

Pour l'heure, le véritable vainqueur des élections législatives du 11 mai 1997 reste sans conteste le président Compaoré, qui voit légitimée par le corps électoral la révision controversée de l'article 37 de la Constitution qui lui ouvre désormais la possibilité de se faire réélire indéfiniment (34), tout en respectant les canons formels d'une élection concurrentielle. Alors que le régime du général Lamizana se caractérisait par une certaine polyarchie, celui du capitaine Compaoré, lui, se distingue par son caractère pyramidal, quasi « prussien », par la centralisation et la concentration du pouvoir. Ce qui explique dans le premier cas l'existence de plusieurs contre-pouvoirs, d'une expression politique plus libre, des affrontements politiques plus ouverts... au risque d'entraîner l'arbitrage des militaires, et inversement dans le second cas, le quasi-démantèlement des contre-pouvoirs, une expression politique plus surveillée, bref, un verrouillage du système, qui rend l'alternance démocratique plus improbable et assure au pouvoir en place une certaine permanence mais au risque d'instituer le « continuisme ».

Ces élections ont également légitimé la position hégémonique du parti présidentiel dans le système partisan burkinabè. Ainsi, le

(33) L'alternance est absolue, relative ou médiatisée, selon que le transfert du pouvoir de la majorité à l'opposition :

– s'applique à la fois au gouvernement et à l'assemblée parlementaire élue au suffrage universel ;

– s'applique soit au gouvernement, soit au parlement ;

– ou résulte d'un renversement d'alliance entre les partis représentés au parlement.

Voir J.-L. Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Le Seuil, 1986.

(34) Selon cet article, « *Le président du Faso est élu pour sept ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois* ». Mais le 27 janvier 1997, le pouvoir consti-

tuant décidait, à l'initiative du groupe parlementaire CDP, de supprimer une telle restriction. Pour l'opposition, cette révision constitue une régression sur le plan démocratique qui rend impossible l'alternance démocratique et n'ouvre d'autre perspective que la voie putschiste pour assurer l'alternance. Au sein même de la majorité présidentielle, la nouvelle formule de l'article 37 a brouillé les calculs des chefs de factions ou de partis politiques qui apportaient un soutien conditionné au président Compaoré, dans l'espoir qu'ils auront leur chance à l'horizon 2005, lorsque le capitaine Compaoré aura épuisé toutes ses « cartouches ».

Burkina Faso, après l'ère du monopartisme (1960-1966), du multipartisme intégral (1970-1974) et du tripartisme (1974-1978), semble avoir renoué avec le monopartisme, un monopartisme de fait, nonobstant la reconnaissance d'un multipartisme intégral et l'organisation d'élections concurrentielles. Sans doute, les régimes constitutionnels des années 1970 étaient dominés par le RDA. Mais le parti de l'éléphant devait compter avec une opposition parlementaire combative, alliée à de puissants syndicats qui avaient maintes fois réussi à faire plier son gouvernement. Alors que le rapport de force entre la majorité et l'opposition parlementaire était assez équilibré (35), aujourd'hui, l'équilibre a été rompu dès l'origine de la IV^e République. Ce qui explique le grippage des mécanismes classiques du jeu parlementaire et la réinterprétation du sens du jeu électoral. C'est en effet à l'intérieur du parti présidentiel, sous l'arbitrage du président Compaoré, et non plus entre partis politiques, que se joue désormais l'essentiel de la compétition pour le pouvoir politique, entre les différentes factions internes au CDP, ainsi que l'ont montré les primaires organisées par ce parti.

Le président Compaoré qui tient fermement la barre du CDP est parvenu à réduire au silence ses concurrents potentiels. L'éviction brutale et inattendue de l'ancien président de l'Assemblée nationale de son poste le 7 juin 1997 est venue confirmer, si besoin en était encore, qu'il n'y avait ni « chef de terre » ni « chef de village » (36) au sommet de l'État burkinabè, mais un seul chef de l'État. Toutefois, la perspective d'un effritement de la majorité présidentielle et du CDP à long terme ne sont pas à exclure (37), surtout si le président Compaoré envisage de solliciter un troisième mandat comme on lui en prête l'intention. Le jeu démocratique serait peut-être plus ouvert, mais on assisterait alors, par le plus curieux des paradoxes, à une voltaïstation de la démocratie burkinabè.

Augustin Marie-Gervais Loada
Université de Ouagadougou

(35) Trente-sept contre vingt sous la II^e République. Vingt-neuf contre vingt-huit au début de la III^e République, ce qui a conduit à des controverses sur la définition légale et légitime de la majorité absolue des cinquante-sept députés que comptait l'Assemblée nationale. Il faut ajouter que le président Lamizana avait été mis en ballottage à l'élection présidentielle de 1978 et que le gouvernement de son Premier ministre avait échappé de justesse à une motion de censure.

(36) L'ancien président de l'Assemblée nationale, dans un discours de campagne, aurait affirmé, sans doute pour se

rendre plus intelligible par ses électeurs, qu'il jouerait au sein de l'État, le rôle de chef de terre et le président Compaoré celui de chef de village. Or, dans certaines sociétés, le chef de terre joue un rôle important dans la légitimation du pouvoir du chef de village, ce qui dénote l'étendue de son pouvoir politique. On comprend dès lors pourquoi les propos de l'ancien président de l'Assemblée nationale aient été mal perçus dans l'entourage du chef de l'État !

(37) Comme le montre déjà le retrait de l'ADF de la majorité présidentielle.